

**Journée Diagnostic du Masterplan**  
**Retranscription des interventions de la conférence du Panel 2 :**  
**Prévention & intervention, le diagnostic depuis les secteurs connexes**

**Panel 2 :**

- Solayman Laqdim, Délégué Général aux Droits de l'Enfant
- Patrick Charlier, Directeur de UNIA
- Luc Detavernier, Directeur de la Plateforme Santé Mentale Bruxelloise
- Kris Meurant, FIDEx

**Solayman Laqdim, Délégué Général aux Droits de l'Enfant :**

« [...Début de l'intervention manquante...] »

3<sup>e</sup> chiffre : si vous allez aujourd'hui dans les centres de jour et les maisons d'accueil, environ 1/3 du public a un parcours dans l'aide et la protection de la jeunesse.

Plusieurs explications : malgré toutes les protections qu'il faut, quand il y a une prise en charge dans la protection de la jeunesse elle est plutôt de qualité. Puis on bascule vers un CPAS et on est dans une logique plus contractuelle. On attend certaines choses et si les objectifs ne sont pas atteints il y a parfois une perte de droit et c'est le dernier filet de secours.

J'ai été directeur adjoint au service de protection de la jeunesse à Liège, le système y est différent et le directeur du SPJ a quasi les mêmes missions que le juge de la jeunesse à Bruxelles. Souvent les jeunes majeurs avec un parcours de vie très abimé sont très peu outillé et ont peu de réseau. J'ai été face à des personnes qui avaient vécu du sans-abrisme, leurs parents avaient vécu du sans-abrisme et ce sur 3 générations.

Il y a eu des expériences probantes sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles où il y a 5 étapes importantes pour agir sur ce public :

- Le logement : sans logement c'est difficile de travailler avec ce public. Il faut amener de la sécurité, on est dans une logique de Housing First. Certaines personnes veulent d'abord travailler sur une autre approche : travailler sur les soucis à côté et la santé mentale avant de travailler sur le logement mais à titre personnel je n'y crois pas trop.
- S'inscrire dans une logique de réseau bien articulée. Un réseau mal articulé est un réseau qui fait des dégâts/ Pour cela il faut identifier un point de convergence, ce qui fonctionne le mieux généralement est d'avoir un projet fédérateur où tout le monde se retrouve et où on emmagasine toute une série de petites victoires symboliques car ça met du temps. Il faut également de la confiance et une logique de win-win.
- Un noyau dur d'acteurs doit être mobilisé : un acteur de logement, un acteur d'accompagnement socio-éducatif, un CPAS. C'est le noyau dur. Puis, il y a un autre noyau mobilisable pour travailler d'autres aspects tout aussi importants.
- Faire du lien intra sectoriel et inter sectoriel : Il faut faire du lien entre tous les acteurs pour préparer une transition sereine et stable. Au-delà de ça faire le cadastre de toutes ces expériences probantes. Ne pas avoir peur de mettre en place les indicateurs avec

toutes les précautions méthodologies d'usage pour voir si on est dans la bonne voie. Une phrase résonne beaucoup en moi : Je préfère être borgne plutôt qu'être aveugle. Un indicateur n'est jamais parfait. Beaucoup de choses ne vont pas avec les indicateurs mais si on en a conscience dès le départ cela permet d'approcher les choses. C'est important de pouvoir objectiver les choses pour pouvoir piloter les politiques publiques. Et puis, je rêve tout haut, si on veut répondre à ce problème là il faudrait aboutir une ordonnance qui soit aussi inter sectorielle et dans laquelle il y ait des services inter sectoriels avec des frais d'encadrement spécifiques qui puisse agir.

- Rapprochement entre le secteur de l'aide à la jeunesse et le secteur des CPAS. Des initiatives très intéressantes vont dans ce sens. Si on met le jeune au centre du réseau et qu'il est bien articulé alors on peut faire des choses. »

#### **Facilitatrice :**

« Question pour Patrick Charlier : Comment agir avec ces publics ? »

#### **Patrick Charlier, Directeur de UNIA :**

« D'abord je tiens à dire que solliciter un regard connexe est intéressant. Le concept de connexité me ramène au droit. En droit la connexité est un outil juridique utilisé par les magistrats lorsqu'ils sont saisis de deux dossier différents qui ont suffisamment de proximité pour les traiter en même temps. La connexité c'est donc de faire le lien entre des choses à priori différentes et de trouver les liens qui sont là.

Je n'ai pas beaucoup entendu parler de question de discrimination en tant que telle aujourd'hui, alors qu'on parle des mécanismes en amont pour éviter et faire de la prévention primaire. On devrait pouvoir cela explorer ensemble pour comprendre en quoi des processus discriminatoires systémiques et structurels, et non seulement en matière de logement, sont un des facteurs qui font qu'on peut à un moment se retrouver sans-abri. Cet axe mériterait d'être exploré. La question de la discrimination peut aussi être importante pour l'aval, cela peut rendre plus difficile le fait de sortir du sans-abrisme.

Lorsqu'on regarde les derniers chiffres de 2021, le secteur des biens et services est le premier secteur pour lequel nous avons des dossiers : 30% des dossiers qu'on ouvre. Et la majorité de ces dossiers sont axés sur le logement. Quand on parle des dossiers de logement, 80% de ces dossiers concernent des problèmes liés aux logements privés. Les mécanismes de pratique de sélection sont à un moment discriminatoire. Il est important aussi de souligner qu'en 2021, 15% des dossiers sont en lien avec le COVID et les mesures prises dans ce cadre. On voit l'impact en matière d'inégalité et de mesure de discrimination de ce qu'on a connu avec la crise COVID.

Puis, nous sommes des généralistes en termes de discrimination, et dans le logement, la première raison pour laquelle on est saisi c'est la fortune : le type de ressources que l'on a. C'est le seul secteur pour lequel ce critère est aussi important. Le logement a sur ce point quelque chose de très singulier. Le deuxième critère, c'est la discrimination, notamment avec des demandeurs d'asile confrontés à cette discrimination. Le troisième critère enfin, c'est le critère du handicap.

Il y a une limite importante à l'outil anti-discrimination pour adresser des questions de logement à partir du moment où la demande dépasse l'offre. Lorsqu'un propriétaire met un logement en location, très souvent, comme il n'y a pas assez de logement, le prioritaire va avoir le choix entre plusieurs candidats. Il va pouvoir faire une sélection sans motiver son choix et cela participe à des pratiques discriminatoires. Il est alors très difficile d'utiliser l'outil anti-discrimination pour démontrer qu'il y a eu une volonté de discriminer. Alors qu'une personne qui subit la discrimination va être confrontée à des refus réguliers et va se retrouver dans une situation d'exclusion.

Il y a presque 10 ans de cela, nous avons été un baromètre en termes de discrimination au logement. On a vu ici qu'à travers toute une série de méthodes, la discrimination au logement existe de manière importante, et que par exemple les femmes – quels que soit leur situation et leur statut – étaient plus facilement victime de discrimination que les hommes. On touche là à la question des situations intersectionnelles ou des discriminations multiples où, si on est une femme d'origine étrangère ou dépendante d'un CPAS, on va avoir plus de difficultés à avoir un logement qu'un homme qui serait dans la même situation.

Il y a eu une initiative pour modifier le code Bruxellois du logement et permettre de prendre en compte notamment la question des situations intersectionnelles. L'ordonnance bruxelloise permet aujourd'hui d'ordonner ou de combiner un certain nombre de critères alors qu'avant on devait choisir un seul critère, et pas en prendre plusieurs en même temps. La législation anti-discrimination et les outils qu'on a sont certainement connexes au sans-abrisme. On reçoit très peu de signalements de personnes sans-abri, sauf des situations exceptionnelles mais particulièrement grave : la question des crimes de haine. Ce sont des sans-abris qui se font agresser ou menacer parce qu'ils sont sans-abris. Deux situations ont notamment mené à des procédures judiciaires et des condamnations extrêmement graves. »

#### Facilitatrice :

« On sait que les moments de sortie d'institution sont des moments à risque, et sur ce point Kris Meurant et Luc Detavernier vont pouvoir rebondir »

#### Luc Detavernier, Directeur de la Plateforme Santé Mentale Bruxelloise :

« Je voulais dire d'abord des choses positives et bienveillantes : on posait la question du diagnostic tout à l'heure. Moi j'observe une offre de service à Bruxelles extraordinaire et riche en diversité. Je veux voir un point positif sur cette organisation et les autorités qui soutiennent cela.

Je peux aussi être « *jus de citron* » car je vois aussi des choses qui ne vont pas. Je suis inquiet pour tous ces travailleurs, que ce soit en CPAS, maison d'accueil, service des urgences hospitalières.... Inquiet pour leur bien-être car ils sont, au jour le jour, confrontés à des situations de plus en plus criantes et complexes et, pour beaucoup, ils n'ont pas de solutions ou de perspectives, ils tombent parfois eux-mêmes malades. C'est un point important sur lesquelles les autorités doivent être attentives.

En parlant des discriminations, je pense à une phrase d'un psychiatre qui dit « il y a des gens qui n'ont plus le droit de vivre ni de mourir dans la dignité ». J'ai assisté à l'enterrement d'un sans-abri où il y avait 3 personnes : Diogènes, un médecin généraliste et moi. Il y a des réalités qu'il faut parfois dire façon « *jus de citron* » pour secouer le cocotier. C'est inacceptable. Personne n'accepterait d'avoir un AVC et de ne pas être aidé. On va dépenser beaucoup d'argent pour sauver des vies et ici c'est de ça dont il est question : comprendre pourquoi les gens sont aussi abîmés, qu'est-ce qu'on a fait pour qu'on n'ait pas pu s'occuper plus tôt de ces gens. Ils sont dans une souffrance psychique avant de tomber en rue. La rue est le résultat d'un parcours difficile. Les urgentistes me disent qu'il faut agir très vite pour éviter l'escalade, car après c'est foutu.

Quand j'entends l'espérance de vie de 48 ans dans la rue, je me dis que le logement est la priorité. Si vous avez un logement, vous aurez un réseau social autour de vous, or c'est souvent malheureusement quand il n'y a plus de réseau autour de vous que vous tombez dans les addictions.

Retenez quand même bien qu'il faut avoir une attention particulière pour tous les acteurs sur le terrain. A Bruxelles il y a un demi-million d'admission aux urgences dans nos hôpitaux et il y a une grande partie de ces personnes sont en grande précarité. Les gens sont démunis car l'utilité des soins n'est pas garantie. Ceux qui travaillent au Samusocial savent bien que quand quelqu'un est hospitalisé il faut ensuite assurer la continuité, leur retour, l'accompagnement des soins doit être fait et c'est très compliqué.

Je voulais dire un dernier mot concernant les jeunes, j'ai toujours été très impressionné par l'assistant du délégué général aux droits de l'enfant sur les mineurs non-accompagnés. Dans le service de cette santé mentale on a une très grande offre à Bruxelles et deux personnes sont spécialisées dans les personnes qui ont un trajet migratoire très lourd. Ils sont très inquiets pour ces jeunes qui ont dans sans-abris à la gare du nord ou dans d'autres endroits de Bruxelles. Je pense que, si des investissements doivent être fait, il faut être très attentif à ces jeunes pour que leur santé mentale ne soit pas abîmée dès le départ. Il faut être créatif pour les loger, leur trouver des familles d'accueil. Je voudrais qu'on parle beaucoup plus de ça dans les médias, de comment on peut aider. Beaucoup de personnes veulent aider mais ne savent pas comment. Guider les gens pour trouver le chemin dans notre offre compliquée. On parle souvent de nos structures et de toutes les organisations existantes, mais il ne faut pas oublier les bénévoles. »

#### **Facilitatrice :**

« Comment aider, comment favoriser les logiques de prévention, peut être pouvez-vous nous aider sur ce point Kris Meurant ? »

#### **Kris Meurant, Directeur du pôle psycho-social de la Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-détenus (FIDEx) :**

« Je veux mettre en évidence qu'aujourd'hui on met une casquette spécifique pour la FIDEx autour des questions liées au secteur bruxellois d'aide aux justiciables, or je ne peux

m'empêcher de faire une connectivité avec une autre casquette que j'occupe depuis quelques années : c'est celle du secteur des assuétudes.

La FIDEx est une fédération bruxelloise des services actifs dans les prisons qui va bientôt avoir 30 ans et qui rassemble 14 associations. C'est une fédération très solidaire, ce secteur a une très forte capacité d'adaptation, une forte solidarité, une très grande complémentarité et un degré de résilience que j'ai rarement vu dans d'autres secteurs.

Depuis des années, la grande difficulté pour l'ensemble de ces services est de rentrer dans les prisons. C'est à peu près 100 travailleurs qui sont quotidiennement empêchés de rentrer normalement dans les prisons. Historiquement il existe à Bruxelles 3 prisons, il y en a une qui reste pour St-Gilles – qui est un couac sanitaire pour les personnes qui y figurent – et le géant Haren qui arrive et essuie beaucoup de critique, mais laissons à cette nouvelle structure le temps de faire ses armes. Ici, pour nous, tout l'important est de laisser rentrer ces services et de leur laisser exercer leurs mandats, utiliser à bon escient les subsides qu'ils perçoivent, laisser l'occasion aux hommes et aux femmes privé-e-s de liberté d'avoir des sous-papes, des relais, de l'aide, de l'écoute, du soutien. C'est toutes ces associations et ces personnes qui ne peuvent pas entrer en prison, qu'on empêche d'aller au plus près de celles et ceux qui en ont le plus besoin. Si on ne peut pas aller les voir dedans, on ne sait pas les aider quand ils sortent pour qu'ils sortent mieux et outillés. Cela entache une pratique professionnelle qui est exceptionnelle.

Bruxelles regorge d'associations actives dans le secteur de l'aide aux justiciables, on a un tissu associatif très dense, excellemment bien disséminé. Le gros inconvénient qu'on rencontre ici pour faire le lien avec le sans-abrisme c'est la porosité qu'il y a entre la société civile et le privé.

On parle des 35 prisons en Belgique, des 9.510 places pour 11.000 détenus, de la surpopulation criante que la Belgique connaît depuis des années, des 40% de prévenus qui participent à cette surpopulation au niveau belge, tout cela on le connaît. Un chiffre moins utilisé mais à mon sens nettement plus intéressant, en lien avec cette thématique, ce sont les 25.000 personnes qui ont été recensées dans le cadre d'une étude sur les soins de santé, qui met en évidence qu'entre le mois d'avril 2016 et le mois d'avril 2017, il était question de 25.000 personnes ayant fait l'expérience de la prison, certains pour une heure, pour une semaine, pour quelques jours, peu importe. C'est vous dire toute l'importance de pouvoir travailler avec ces personnes correctement à leur sortie. C'est en amont, pendant la prison, que le travail de ces services d'aide aux justiciables est essentiel. Au plus ces services ont des difficultés à le faire, au plus les impacts sur les sociétés civile et dans le secteur du sans-abrisme vont être prégnants.

Pour terminer sur une touche plus positive, l'idée pour nous serait de rappeler la loi. Il y a comme toute pratique des réglementations auxquelles on est soumis. Il y a une loi exceptionnelle en Belgique, c'est la loi de principes qui date de 2005. Bien que sur le papier cette loi soit vraiment excellente, n'ayant pas d'arrêté d'exécution on ne sait pas mobiliser cette loi pour la mettre en application. Dans notre travail, la continuité est essentielle : en amont, pendant et après la prison. Il y a des recours possibles au niveau légal pour autant qu'il y ait les arrêtés d'exécution qui soient votés. Donc en 2023, il y a une loi qui date de 2005 et qui pourrait encore aujourd'hui être assez bien utilisée.

En 2026, on fêtera deux anniversaires : celui des 50 ans de la loi organique et celui des 30 ans de la FIDEx. Il est peut-être temps pour les 50 ans de cette loi d'en faire une loi 2.0. Il faudrait réfléchir, avec les avancées technologiques, à ce qui pourrait être mobilisé en termes de raccourcissement des délais de recours. Les personnes avec lesquelles je travaille ont besoin de deux choses : quand elles sortent de prison elles ont besoin d'un lieu où aller et ça avec les différents services qui sont mobilisés ici – que ce soit le Housing first ou les maisons d'accueil, c'est autant à solutionner. Le Samusocial peut aussi récupérer quelques personnes, Par contre dans les délais d'octroie, 30 jours : c'est de toute façon trop mais, pour quelqu'un qui sort de prison et qui se retrouve à la rue, c'est malheureusement maximiser les récidives. »